

ACTUALITÉ DU CONSUEL



Nouvelle page du site sur la réglementation IRVE - COSAEL devient le service Courants Faibles CONSUEL - Création d'une newsletter

LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE POUR LES IRVE

Suite à la publication le 6 mai dernier du décret n°2021-546 du 4 mai 2021, le CONSUEL a mis en place sur son site internet :

- Une nouvelle page qui apporte aux professionnels les informations nécessaires pour savoir quelle est l'Attestation de Conformité à remplir dans le cadre de travaux réalisés pour l'installation d'une IRVE : <https://www.consuel.com/ac-irve/>
- Sur cette page, un extrait de l'Info CONSUEL (voir dernier paragraphe) qui explique comment bien remplir cette Attestation de Conformité.
- La mise en ligne d'un nouveau dossier technique spécifique à l'IRVE.

LA NORME XP C 90-483 ÉVOLUE, CONSUEL AUSSI !

L'évolution de cette norme assoit la place grandissante des courants faibles dans l'installation du logement. Dans ce contexte, au mois de mars, le COSAEL¹ a été complètement intégré, sous la

dénomination Service Courants Faibles CONSUEL, dans le processus de gestion de commandes, de visites de chantier et de développement des produits du CONSUEL. Objectif : apporter un service plus performant et plus innovant aux clients.

Cette nouvelle organisation a d'ailleurs permis, afin de mieux répondre à leur besoin, de créer 2 nouveaux bons de commande pour Certificat de Conformité courants faibles plus faciles à remplir :

- L'un pour les installations de fibre optique et/ou des réseaux de communication résidentiels
- L'autre pour les réseaux de télédistribution.

Ces nouveaux bons de commande sont accessibles en ligne depuis <https://www.consuel.com/courants-faibles/>

PREMIÈRE PARUTION DE L'INFO CONSUEL

Le premier numéro de « *l'Info CONSUEL* » est paru le 22 juin 2021. Cette newsletter, qui sortira périodiquement en fonction de l'actualité, apporte de l'information technique et réglementaire aux clients professionnels. Elle est envoyée par mail et consultable en ligne depuis la rubrique Nos Actualités du site du CONSUEL.

Pour lire le premier numéro : <https://www.consuel.com/wp-content/uploads/2021/06/INFO-CONSUEL-JUIN21-BD.pdf> ■



Nouveauté !

Commandez en ligne nos 2 nouveaux Certificats de Conformité pour les installations de :

- > Fibre optique et/ou réseaux de communication résidentiels
- > Télédistribution

Pour nous contacter : ☎ 0 821 203 202 (0,15€/min. + prix d'appel) – ✉ courantsfaibles@consuel.com

1. Créé en 1993, le Comité pour le contrôle de la qualité de la réception des signaux audiovisuels, dit COSAEL, est une émanation du CONSUEL. Cette association reconnue d'utilité publique était, à l'origine, chargée du visa d'attestations de conformité des installations audiovisuelles des habitations neuves ou entièrement rénovées après leur éventuel contrôle.

Philippe DÉNECÉ nommé Directeur Général du Groupe Muller



Le Groupe Muller, ETI industrielle familiale française qui conçoit et fabrique des équipements thermiques intelligents et connectés à travers les marques Airélec, Applimo, Auer, Campa, France Énergie et Noirot, annonce la nomination de Philippe DÉNECÉ au poste de Directeur Général. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans la filière de la construction et du bâtiment, Philippe DÉNECÉ souhaite accompagner la croissance du groupe sur un marché en pleine évolution et en faire un acteur de premier plan de l'habitat durable. ■

